

LA
Gazette
PERPEZACOISE

N° 16 • JANVIER 2022



MAIRIE

Tél. : 05 55 25 11 42 - Fax : 05 55 25 96 41 - mairie.perpezac@orange.fr



HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
de 13h30 à 17h

PERMANENCES 2022

Les élus seront à votre écoute à la mairie
le 1er samedi de chaque mois de 9h30 à 11h30

Prochaine permanence : 5 mars

COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 27 janvier 2022

1 / DEMANDE DE SUBVENTION DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) - VOIRIE 2022

Madame le Maire informe le conseil municipal que le programme Voirie 2022 prévoit la réfection des voies communales et chemins ruraux suivants :

- Pont de la Peyrede à Champagnac
- Hameau de La Garenne
- Les Tourys à Falerne

Elle présente le devis établi par l'**entreprise Lascaux** qui s'élève à la somme totale de : **80 154,40 € HT (96 180,48 € TTC)**. Une subvention DETR peut être demandée pour les 2 voies communales (Pont de la Peyrede à Champagnac - Les Tourys à Falerne) dont le montant total des travaux s'élève à : **75 950,00 € HT soit 91 140,48 € TTC**.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour la réfection de ces routes et sollicite auprès de la Préfecture une subvention à hauteur de 40 % au titre de la DETR 2022 soit 30 380,16 €. Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2022.

2 / DEMANDE DE SUBVENTION DETR - AIRE DE JEUX

Madame le Maire propose au conseil municipal d'aménager une Aire de Jeux à côté du City Stade (terrain Multi-Sports) réalisé en 2021. Elle présente deux devis pour la réalisation de cette aire de jeux :

- Entreprise Lascaux : réalisation d'une plateforme > **7 991,00 € HT (soit 9 589,20 € TTC)**
- Direct Collectivités : fournitures de jeux > **10 803,00 € HT (soit 12 963,60 € TTC)**.

Considérant que cette aire de jeux viendrait en complément des activités déjà offertes par le terrain Multi-Sports, s'adressant à un public plus jeune, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'aménagement d'une Aire de Jeux.

Il décide de retenir les devis proposés et de l'exécution des travaux pour un montant total de **18 794,00 € HT (22552,80 € TTC)**, sollicitant de la Préfecture une subvention au titre de la DETR, à hauteur de 40% du montant total HT des travaux, soit **7 517,60 €**, et du Département une subvention au titre de l'aménagement d'espaces publics, à hauteur de 25% du montant HT des travaux, soit **4 698,50 €**. **La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2022 au chapitre 23.**

3 / VENTE CHEMIN LIEU-DIT LES CHALIVAS

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 17/11/2021 numéro 2021-035, autorisant la vente de diverses portions d'un chemin public au lieu-dit Les Chalivas, et après l'avis favorable de l'enquête publique menée par **Monsieur Jean-Pierre Bordas, Commissaire Enquêteur**, du 03/01/2022 au 17/01/2022 inclus, **le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente à Monsieur Patrice Dubuis, d'une part, et à Monsieur Frédéric Dubois, d'autre part. La cession de ces portions de chemin est soumise aux conditions suivantes : les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.**

› Veuillez consulter le Compte Rendu Officiel pour les parcelles concernées.

4 / RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Pour le recensement de la population entre le 20 janvier et le 19 février, deux agents recenseurs ont été nommés par arrêté : Mme Virginie Boissard et Mme Gwénaëlle David. Il s'agit de se prononcer sur les modalités de leur rémunération.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser : 1,13 € par feuille de logement, 1,72 € par bulletin individuel, 25 € par formation, frais de déplacement 0,60 € par feuille de logement. La dotation forfaitaire versée à la commune par l'Etat sera de 922 €. La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2022.

5 / CONVENTION AVEC L'AGGLO RELATIVE À LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉNERGIE

Le dispositif des **certificats d'économie d'énergie** (CEE) est un mécanisme instauré en 2006 par l'Etat qui oblige les fournisseurs d'énergie (appelés « Obligés ») à aider ceux qui en consomment (particuliers et entreprises) à faire des économies d'énergie. Mme le Maire propose au conseil municipal de demander à la CABB de bénéficier du dispositif de valorisation des CEE conclu entre la CABB et EDF et de l'autoriser à signer la convention prévue à cet effet.

Le Conseil Municipal approuve la convention liant la collectivité à la CABB relative à la valorisation des certificats d'économie d'énergie, et autorise Mme le Maire à signer les documents concernés.

6 / DÉSIGNATION DE 2 REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Par délibération du 13 décembre 2021, **la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive a approuvé le renouvellement de la Commission intercommunale pour l'accessibilité qui dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports d'intérêts communautaires.** Il est demandé à notre commune de désigner ses représentants à la Commission intercommunale pour l'accessibilité (1 titulaire et 1 suppléant).

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Jérôme Laurier (titulaire) et Gérard Cooper (suppléant).

7 / CONVENTION FOURRIÈRE ANIMALE

La convention entre la commune et la Fourrière Animale de la Ville de Brive est arrivée à échéance le 31 décembre 2021. Si la commune souhaite continuer à bénéficier de ce service, il y a lieu de prendre à nouveau une délibération.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité en faveur du renouvellement de ce service et autorise Mme le Maire à signer la convention avec la ville de Brive pour une nouvelle période de 5 ans, moyennant une participation financière de 1,15 € par habitant (540 €), soit du 01/01/2022 au 31/12/2026.

8 / DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE SPORTIF COLLÈGE D'OBJAT

L'Association Sportive du collège d'Objat sollicite une subvention de la commune, pour aider au financement d'un séjour sportif du 30 janvier au 4 février 2022 pour des élèves de 4ème dans le Massif de La Maurienne à St-Sornin-d'Arves, afin de réduire le coût financier à la charge des familles. Un élève originaire de la commune est inscrit à ce voyage.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 50 € pour aider à financer ce voyage. La somme sera créditée au Budget 2022 à l'article 6574.

9 / DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE LINGUISTIQUE COLLÈGE D'OBJAT

Mme Livertout, professeur d'espagnol au collège d'Objat, sollicite une subvention de la commune pour aider au financement d'un voyage linguistique du 16 au 23 mars 2022 pour des élèves de 3ème, en Espagne, afin de réduire le coût financier à la charge des familles. Deux élèves originaires de la commune sont inscrites à ce voyage.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 100 € pour aider à financer ce voyage. La somme sera créditée au Budget 2022 à l'article 6574.

10 / RÉVISION DE LA SUBVENTION « CHŒUR D'HOMMES »

Une subvention est allouée au « Chœur d'Hommes » depuis 2015 pour leur participation aux commémorations du 8 mai et du 11 novembre. Jusqu'à présent, le montant demandé par cette chorale était de 50 € par prestation. Par un courrier du 20 janvier 2022, le Président informe qu'un nouveau chef de chœur est arrivé (professionnel auto-entrepreneur). De ce fait, les frais augmentent et il est demandé une revalorisation des prestations, à savoir 65 € par intervention, et ce depuis le 1er janvier 2021.

Le Conseil Municipal accepte de verser à la chorale pour l'année 2022 une subvention d'un montant de 145€ (65 € x 2) + rattrapage de 15 € sur la subvention 2021. Cette subvention sera inscrite au Budget Primitif 2022 à l'article 6574.

QUESTIONS DIVERSES

- › Sébastien ROSE nouvel agent technique prendra ses fonctions le 1er février
- › Miladiou19 : nouvelle association de la commune créée depuis octobre 2021
- › Vente de l'épareuse en cours
- › Déchetterie pour les déchets verts : mise en sécurité pour éviter les abus
- › Composteur à l'école fourni par le SIRTOM au prix de 20 €
- › Réunion avec toutes les associations pour les festivités 2022 le 9 février (voir compte-rendu ci-dessous)



Le compte-rendu est également consultable sur le site Internet de la Commune
www.perpezac-le-blanc.com/compte-rendus-des-reunions-du-conseil-municipal

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Le 9 février 2022, le Conseil Municipal a souhaité réunir tous les Présidents des associations perpezacoises, en vue d'organiser les futures festivités de la commune.

Étaient présents : Anne-Marie Cormerois, Sandrine Labrousse, Francine Lapouge, Caroline Laramade, Geneviève Maubeau, Rémi Alcorn, Gérard Cooper, Michel David, Bernard Gay, Gérard Labrousse, Jérôme Laurier, Stéphane Maubeau, Michel Sage.

Mme Le Maire, après avoir remercié les personnes présentes, donne la parole à Stéphane Maubeau qui retrace à partir de 1998, le fonctionnement associatif de Perpezac-Le-Blanc :

• En 1998, après le vif succès du spectacle des « Grives aux loups », Henri Roche, maire de l'époque, suggère que ce bel élan collectif perdure et une fête regroupant toutes les associations voit le jour « la Fête de la Saint Jean » en juin 1999. En plus de cet événement, comme par le passé, chaque association organise tout au long de l'année, différentes manifestations et participe de ce fait activement à la vie du village.

• Dès 2015, apparaissent les premiers marchés festifs.

• En 2018, le Foyer crée un nouveau compte, le compte Festivités, appelé plus communément « le Pot Commun ».

• En 2019, le Comité des Fêtes est dissous, à la suite de la démission de ses dirigeants.

L'argent en caisse du comité des fêtes, à savoir 5171.35 €, sera « hébergé » sur le compte du foyer, section festivités.

• En 2019, l'ensemble des associations se mobilise pour pérenniser la fête votive du premier week-end de mai. Cette fête est financée par le pot commun et la subvention de la mairie, (habituellement utilisée pour le financement du feu d'artifice), sans utiliser l'argent épargné du comité des fêtes.

L'argent des bénéfices des différentes manifestations a permis d'investir et de mettre à la disposition de toutes les associations, ou des habitants de la commune :

- 2 barnums de 3 x 3
- 1 barnum de 12 x 6 avec son éclairage
- 1 percolateur
- 1 bar mobile en bois
- 1 participation à l'achat des illuminations de Noël.

Perpezac Festivités vous invite à réserver plusieurs dates

› **Dimanche 1er mai : Casse-croûte**

› **Samedi 7 mai et Dimanche 8 mai : Fête Votive**

› **Samedi 25 juin : Fête de la Saint-Jean**

› **Dimanche 11 décembre : Marché de Noël**

Il a été convenu et voté, par toutes les personnes présentes à cette réunion :

• Que « Le Pot Commun » devient **PERPEZAC FESTIVITES** et que les fonds soient gérés sur un compte indépendant du Foyer Culturel.

• Que l'organisation soit pilotée par le Foyer Culturel.

• Que chaque association, ainsi que le Conseil municipal, s'engage à participer aux animations organisées par **Perpezac Festivités**.

• Que les fonds du Comité des fêtes soient débloqués et utilisés pour les futures animations perpezacoises.

Ces décisions seront communiquées aux trois associations non représentées : La Pétanque Perpezacoise, les Aînés et Miladiou 19.

Nous invitons tous les perpezacois qui ont envie de s'investir à la vie collective de Perpezac à nous rejoindre. C'est un peu de temps, de savoir-faire et de don de soi, mais beaucoup de bonheur à partager !!

NOTRE **AVANCÉE**

TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION

– Les Tourys - Falerne

L'entreprise Contant, prestataire d'ENEDIS, a enfoncé un câble moyenne tension 20000V sur une longueur de 320 m entre Les Tourys et Falerne. Le chantier s'est déroulé semaines 3 et 4.



Les travaux de réfection de la voirie communale, toujours entre Les Tourys et Falerne, pourront être réalisés en 2022.

– La Garenne - Chantelaube

Les travaux de sécurisation du réseau électrique avec remplacement des fils nus par un câble isolé, à La Garenne-Chantelaube, sont programmés à partir du 7 février.

ENTRETIEN VOIRIE

Des arbres fragiles et instables étaient en surplomb de la route des Puys. Nous remercions les propriétaires et les intervenants pour avoir effectué cette mise en sécurité



TRAVAUX FRANCE TELECOM

– Route de Prémorél

Un arbre est tombé sur le réseau téléphonique entraînant la chute des conducteurs France Télécom et fibre. Le réseau a été remis en état.



– Route des Chalivas

Un poteau France Télécom vétuste a été remplacé.



Information

Si vous constatez des défaillances du réseau téléphonique (poteaux exagérément inclinés, voirie cassés, câbles décrochés etc...), vous pouvez les signaler en mairie, afin que nous puissions engager des démarches d'amélioration avec France Télécom.

DÉCHARGE COMMUNALE DES VÉGÉTAUX

L'accès à la décharge publique des végétaux, sur la RD 39, route d'Ayen est réglementé.

Il est réservé aux habitants de la commune et n'est pas accessible aux professionnels. **Un système de cadenassage des barrières va être prochainement mis en place.**

Les clés du cadenas seront à la disposition des Perpezacois à la mairie pendant les heures ouvrables, tous les jours, du lundi au vendredi de 9H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H00.

Il est demandé à chaque utilisateur de ne pas déposer les végétaux juste derrière le portail, mais plus en profondeur, contre le stockage principal existant.

PROGRAMME DES TRAVAUX DU MOIS DE FÉVRIER DE L'AGENT TECHNIQUE

- Dégagement des fossés et caniveaux,
- Réalisation de saignées par un abaissement localisé, de l'accotement surélevé,
 - Nettoyage de la lagune,
- Taille des arbres et des végétaux dans le bourg,
 - Aménagement abord du City Stade...



Sébastien Rose, notre nouvel agent technique a pris ses fonctions le 1er février.

COMMUNIQUÉS

NOUVELLE CARTE ÉLECTORALE



La carte électorale n'a évolué que sur deux aspects :
• D'une part, **un QR code a été ajouté sur le recto de la carte.** Lorsqu'il est flashé, il permet d'accéder au site internet Elections.
• D'autre part, le **Numéro National d'Électeur (N.N.E.)**, déjà présent sur l'ancien modèle, est **mis en valeur.**

Contrairement au numéro d'ordre qui sera modifié par la refonte des listes électorales, le N.N.E. est permanent, unique et propre à chaque électeur. Il est composé de 8 à 9 chiffres dans la majorité des cas.

Les électeurs peuvent retrouver leur N.N.E. en consultant leur carte électorale (ancienne ou nouvelle), ou à compter du 1er janvier 2022 en consultant le module « Interroger sa situation électorale » sur service-public.fr.

<http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Préfète de la Corrèze

**18/112 | Vous êtes victime ou témoin d'un accident ?
Que dire aux sapeurs pompiers lorsque vous faites le 18 ou le 112 ?**

Gardez votre calme, évitez de paniquer et écoutez les consignes de l'opérateur avant de raccrocher.








Retrouvez toutes les consignes de la Sécurité civile 📌

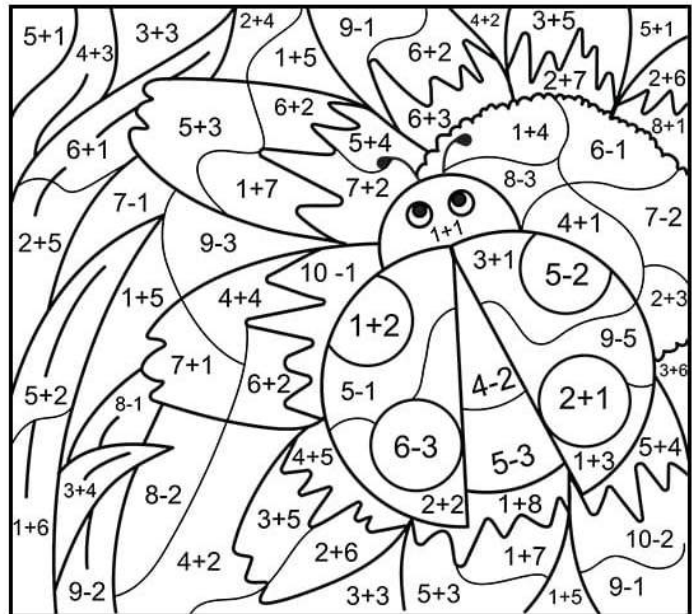


MOMENT DÉTENTE

COLORIAGE MATHÉMATIQUE

Réalise les petits calculs dans chaque zone du dessin, et grâce au résultat, utilise la couleur qui correspond !

- | | | | |
|-----|---|-----|---|
| 2 = |  | 3 = |  |
| 4 = |  | 5 = |  |
| 6 = |  | 7 = |  |
| 8 = |  | 9 = |  |



MOTS CACHÉS : JEUX OLYMPIQUES D'HIVER !

- Biathlon
- Bobsleigh
- Bosses
- Combiné alpin
- Combiné nordique
- Curling
- Descente
- Hockey sur glace
- Luge
- Patinage artistique
- Patinage de vitesse
- Saut à ski
- Sauts
- Ski alpin
- Ski artistique
- Ski de fond
- Ski nordique
- Slalom géant
- Slalom spécial
- Supergéant

P	A	T	I	N	A	G	E	A	R	T	I	S	T	I	Q	U	E	H	E
P	P	L	W	I	A	Y	J	Q	I	P	B	Z	Z	K	N	G	I	O	U
U	A	T	A	N	F	R	H	W	U	I	V	V	G	I	K	E	W	C	Q
F	S	T	I	I	R	J	I	L	A	M	C	Q	P	X	S	Y	C	K	I
L	S	R	I	Y	C	A	L	T	W	S	V	L	Q	M	O	O	N	E	T
C	A	N	W	N	E	É	H	S	U	S	A	B	G	C	M	S	I	Y	S
S	U	J	D	M	A	L	P	P	K	É	R	F	M	B	G	T	P	S	I
K	T	K	I	I	O	G	E	S	N	I	I	B	I	Q	W	U	L	U	T
I	À	X	F	N	N	R	E	I	M	C	N	N	B	J	L	A	A	R	R
D	S	I	I	Z	G	F	B	D	Z	O	É	O	P	N	U	S	I	G	A
E	K	N	E	É	M	M	A	D	E	N	L	E	R	H	G	E	K	L	I
F	I	D	A	W	O	C	R	B	O	V	B	A	T	D	E	Y	S	A	K
O	H	N	W	C	S	Z	X	R	F	B	I	O	L	N	I	K	C	C	S
N	T	C	Z	T	X	T	D	V	R	U	A	T	B	S	E	Q	C	E	O
D	R	U	F	Q	X	I	S	E	S	O	B	E	S	G	C	U	S	J	
O	A	R	W	K	Q	Z	D	H	E	O	T	I	Y	S	L	C	S	E	V
J	Y	L	F	U	V	D	D	P	W	N	N	J	N	Z	S	E	V	E	N
I	L	I	E	S	T	D	N	O	D	N	L	A	J	Q	S	E	I	C	D
P	D	N	S	Z	T	N	A	É	G	M	O	L	A	L	S	G	E	G	Z
S	N	G	M	Z	O	A	G	N	J	W	E	A	X	X	V	P	S	N	H

MOMENT **RECETTE**

– Baba au Rhum de « Tata Yvonne » –

INGRÉDIENTS

Pour le Baba

3 œufs
6 cuillères de sucre
12 cuillères de farine
2 cuillères de lait
1 sachet de levure

Pour la crème pâtissière à la vanille

1L de lait
6 œufs
2 cuillères à soupe de Maïzena
2 gousses de vanille
18 morceaux de sucre

Pour le sirop

1,5 verre de rhum
2,5 verres d'eau
20 morceaux de sucre

Préparation : 30 min / Cuisson : 30 min

1. Le biscuit du Baba

- Séparer les œufs, monter les blancs en neige et réserver.
- Ajouter le sucre aux jaunes d'œufs, bien battre jusqu'à ce que la préparation devienne mousseuse.
- Ajouter la farine, la levure puis le lait, bien mélanger.
- Incorporer délicatement les blancs d'œufs.
- Verser la pâte dans un moule couronne.
- Faire cuire 30 mn sur thermostat 6 / 180°C.

2. La crème pâtissière à la vanille

- Faire chauffer le lait sur feu doux avec le sucre, les gousses de vanille fendues en 2.
- Séparer les œufs.
- Dans un bol mettre les jaunes d'œufs, y rajouter la maïzena et le lait tiède, bien remuer.
- Verser le tout dans une casserole, remettre à chauffer jusqu'à ce que la crème pâtissière épaississe.
- Laisser refroidir.

3. Le sirop

- Mettre dans une casserole, l'eau, le rhum (ambré) et le sucre, faire chauffer jusqu'à ce que le sucre fonde.
- Après avoir sorti le biscuit du four, y verser le sirop, laisser le tout bien s'imbibber dans le moule couronne.
- Au moment de servir, démouler le baba, mettre au centre la crème pâtissière et déguster aussitôt.



– L'abus d'alcool est dangereux pour la santé ; à consommer avec modération –

PAROLE À NOS ASSOCIATIONS

LES AMIS DE PERPEZAC

– COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES AMIS DE PERPEZAC-LE-BLANC DU 29 JANVIER 2022

Devant seize présents (six personnes excusées), la Présidente de l'Association des Amis de Perpezac, Annie CORMEROIS, a ouvert les travaux à 10 h en salle municipale, les gestes barrières étant respectés.

Après avoir salué les membres de l'Association et souhaité la bonne année 2022 à toutes et à tous, la Présidente remercie le représentant présent du Conseil Municipal de Perpezac – Gérard COOPER – les membres donateurs et l'ensemble des bénévoles pour leur soutien sans faille.

RAPPORT MORAL 2021

Annie CORMEROIS donne ensuite lecture du rapport moral 2021, seconde année de l'épidémie de Covid 19 qui, comme chacun sait, a été bouleversée en profondeur. En dépit de la Covid, l'Association aura été active avec un évènement important :

• **16 juillet 2021** : spectacle de théâtre et de théâtre d'ombres d'après l'ouvrage de Claude MICHELET « Les Grives aux Loups », en partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire, Lire à Perpezac, le Foyer culturel et l'Institut des Etudes Occitanes. Gros succès d'audience pour cette manifestation.

• Appel à candidature pour le bureau :

Après plusieurs exercices à la Présidence des Amis de Perpezac, **Annie CORMEROIS annonce son intention de prendre du recul** tout en accompagnant sur 2022 une ou un futur président qui prendrait le relais. Ce qui signifie que son départ pourrait être effectif fin 2022.

Applaudissements unanimes et félicitations de l'Assemblée pour remercier la Présidente pour l'immense travail accompli par cette dernière avec une gentillesse, une efficacité et une diplomatie à toute épreuve.

Dans la foulée, la Trésorière, Jeanine St-PAUL, et le Secrétaire Jean-Marc PLANTADE indiquent qu'ils suivront la Présidente dans sa démarche.

• **Adoption** : passé ce moment de forte émotion, les membres présents et représentés adoptent à l'unanimité le rapport moral 2021.

Appel à candidature

Le bureau du CA se renouvelle !

Les 3 postes seront à pourvoir dès la fin de l'année 2022 (accompagnement dans la transition).

RAPPORT FINANCIER

Jeanine SAINT-PAUL la trésorière, présente les comptes 2021 de l'Association. Ils laissent apparaître un excédent confortable et une gestion parfaitement tracée. Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

PROJETS 2022

La Présidente Annie CORMEROIS présente ensuite les projets engagés pour l'année en cours :

• **Printemps 2022** : création d'un livret découverte sur Perpezac en partenariat avec « le Pays d'Art et d'Histoire ». L'idée étant de présenter le patrimoine de notre commune sous forme d'un ouvrage pédagogique à destination du public.

• **Troc de Plantes** à l'occasion de la Fête votive de Perpezac : en association avec les Parents d'Elèves et les écoles de Perpezac et Louignac, il aura lieu le samedi 7 mai 2022

• **Nettoyage du sentier botanique** : proposé aux bénévoles qui chaque année nettoient le sentier, remettent ces petites ardoises signalant les plantes qui ont disparu, 2 sorties seront programmées en mai-juin 2022 sous la houlette de Catie FAURIE, spécialiste ès-plantes.

• Catie, dès la remise en état du sentier terminée, a pour projet d'organiser une sortie (plusieurs idées sont à l'étude) afin de le redynamiser.

L'ordre du jour étant épuisé et après avoir donné la parole à l'Assemblée, la Présidente Annie CORMEROIS, une nouvelle fois chaudement félicitée et ovationnée par ladite assemblée, conclut la réunion à grand renfort de galettes et de cidre.

— Annie CORMEROIS Jean-Marc PLANTADE

FOYER CULTUREL

LIRE À PERPEZAC

PANARIS

Et autres pièces de Jean-Michel Ribes
AVEC CLARA ARTUR-VAUDE ET SINDBÂD HUREL

ENTRÉES 10 €
-12 ANS : 5 €
•
BUVETTE



Perpezac Le Blanc
à la salle des fêtes
4 MARS 21H
5 MARS 21H
2 AVRIL 21H
3 AVRIL 15H

*Port du masque et passe
sanitaire obligatoire*

Imprimé par nos soins

LE 20 AOÛT 2022
Lire à Perpezac organise une conférence
avec Michel PEYRAMAURE
100 ans - Son œuvre exceptionnelle



Un programme plus détaillé vous sera communiqué, de nombreux invités de l'école de Brive seront présents. **Réservez dès maintenant cette matinée, venez honorer ce romancier de terroir, cet écrivain régionaliste corrézien**, auteur d'une centaine de romans pour la plupart historiques.

– A partir de 10 heures, animée par Louis Olivier Vitté.

LA PÉTANQUE PERPEZACOISE

DIMANCHE 13 MARS	PERPEZAC LE BLANC
-----------------------------------	------------------------------------

LA PÉTANQUE PERPEZACOISE et LA BOULE BRIGNACOISE vous PROPOSE :

FARCIDURES OU CASSOULET

A emporter de 11h30 à 13h

MENU

- Soupe de carcasses de canards
- Farcidures, Mique, petit salé
- Ou cassoulet de canard
- Salade
- Fromage
- Dessert

Prix / 20 euros

Inscription avant le 26 février
Jérôme / 06.15.34.20.88
Dominique / 06.21.52.64.09

RETRAIT DES REPAS
Mairie de Perpezac le blanc
Boulangerie de Brignac la plaine

ASSOCIATION DU PAYS DES BUTTES CALCAIRES DE L'OUEST CORRÉZIEN



L'association du Pays des Buttes Calcaires de l'Ouest Corrèzien organise, le dimanche 3 avril, la 10ème édition de la Rando du Goût.

Il s'agit d'une randonnée pédestre-gourmande qui se déroule sur l'ensemble des communes adhérentes à l'association, dont Perpezac. **Trois circuits de 8, 13 et 20 km seront proposés aux marcheurs.** Cette manifestation sera agrémentée d'un **mini-marché de producteurs.**

– De plus amples informations sur cet événement vous seront proposées dans la prochaine gazette.

MILADIOU 19

CONTACT

06 07 22 50 85

Président : Alexis RAIMBAULT
Trésorière : Emilie LABETOULLE

Nouvelle association à Perpezac Le Blanc, MILADIOU 19 a pour but de renforcer le lien social et agir pour l'autonomie locale.

MILADIOU 19 vous propose en ce 1er trimestre 2022 :

- Des **achats groupés d'agrumes bio** pour faire le plein de vitamines (600 kg ont déjà été commandés en janvier).
- Des dons de grains de Kéfir de fruit pour **fabriquer votre propre limonade** (renforce le système immunitaire, probiotique).
- Un **atelier Greffe de pommiers le 6 mars 2022** (nous cherchons également des vergers ou des jardins pour accueillir et sauvegarder des pommiers de variété Rochetaude).
- En lien avec les actions de sensibilisation à l'environnement et au cadre de vie énumérées dans le descriptif de l'association, **un ciné-débat sera organisé prochainement.**

Nous cherchons des bénévoles pour organiser un marché bio à Perpezac en 2022.

PROGRAMME ASSOCIATIF DU PREMIER SEMESTRE 2022

Mars		Avril		Mai		Juin	
1 M		1 V		1 D	Casse-Croûte	1 M	
2 M		2 S	Spectacle «Panaris» 21h	2 J		2 J	
3 J		3 D	Rando du goût Spectacle «Panaris» 21h	3 M		3 V	
4 V	Spectacle «Panaris» 21h	4 L		4 M		4 S	
5 S	Spectacle «Panaris» 21h	5 M		5 J		5 D	
6 D	Atelier greffe de pommier	6 M		6 V		6 L	
7 L		7 J		7 S	Fête votive - Troc de Plantes	7 M	
8 M		8 V		8 D	Fête votive	8 M	
9 M		9 S		9 L		9 J	
10 J		10 D	Elections Présidentielles	10 M		10 V	
11 V		11 L		11 M		11 S	
12 S	Repas Pétanque	12 M		12 J		12 D	Elections Législatives Concours de Pétanque
13 D		13 M		13 V		13 L	
14 L		14 J		14 S	Théâtre	14 M	
15 M		15 V		15 D	Théâtre	15 M	
16 M		16 S		16 L		16 J	
17 J		17 D		17 M		17 V	
18 V		18 L		18 M		18 S	
19 S	Ciné Débat Miladiou 19	19 M		19 J		19 D	Elections Législatives
20 D		20 M		20 V		20 L	
21 L		21 J		21 S	Théâtre	21 M	
22 M		22 V		22 D		22 M	
23 M		23 S		23 L		23 J	
24 J		24 D	Elections Présidentielles	24 M		24 V	
25 V		25 L		25 M		25 S	Fête de la Saint-Jean
26 S	Concours de Belote	26 M		26 J		26 D	
27 D		27 M		27 V		27 L	
28 L		28 J		28 S		28 M	
29 M		29 V		29 D		29 M	
30 M		30 S		30 L		30 J	
31 J				31 M			

LA BLAGUE DU MOIS

Un enfant de 4 ans parle avec son papa et lui dit :

- Papa j'ai décidé de me marier.

- Merveilleux ! Et avec qui ?

- Avec Mamie ! Elle m'a dit qu'elle m'aimait et je l'aime aussi.

C'est la plus merveilleuse cuisinière au monde, et elle raconte de merveilleuses histoires.

- Très bien, mais nous avons un petit problème : c'est ma maman... Tu ne peux pas te marier avec ma maman.

- Pourquoi pas ? Tu t'es bien marié avec la mienne !

Nos commerces vous accueillent :

BOULANGERIE LA CROUSTILLE

Ouvert de 7h à 12h30

Sauf mercredi et dimanche
(ouvert les mercredis en été)

CAFE - TABAC LABROUSSE

« Chez Yvette » pour les intimes

Ouvert tous les jours
dès 8h du matin

POISSONNERIE LE GOÉLAND

Sur la place du village
le mercredi matin à 10h

CHARCUTIER TRAITEUR ITINÉRANT MICKAËL

Sur la place du village
le vendredi matin de 8h à 13h

LA FERME D'ALLOGNE

Ouvert tous les jours sur RDV
05.55.85.26.93 / 06.40.06.85.35

LA FORGE DE NOGER
Sur la place du village
tous les premiers lundi et jeudi
du mois de 9h à 10h

BROCANTE LES TUILLÈRES DÉCO

Vendredi - Samedi - Dimanche
10h - 12h / 14h30 - 18h30

Publier dans la Gazette ? C'est possible > lagazetteperpezacoise@gmail.com

PUBLICATION N°16 JANVIER 2022

Responsables de la publication : Les membres de la Commission Communication

Responsables des articles sur les associations : Les Présidents d'associations

Réalisation : Rémi Alcorn

© Photos : Francine Lapouge / Claire Agnoux / Gérard Labrousse / Gérard Cooper / Bernard Gay / Rémi Alcorn

Imprimé et distribué par nos soins

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PERPEZAC-LE-BLANC



Retrouvez les précédentes Gazettes sur le site de la commune
www.perpezac-le-blanc.com/la-gazette-perpezacoise